

CERTIFICAT D'ORIGINE
AU TITRE DE L'EXONERATION TOTAL DU DROIT
D'IMPORTATION EN FAVEUR DE CERTAINS PRODUITS ORIGINAIRES
ET EN PROVENANCE DE CERTAINS PAYS D'AFRIQUE
(LA LISTE EST REPRIS AU VERSO)



CHAMBRE DE COMMERCE ET
 D'INDUSTRIE DU BURKINA FASO

REF. C.C.I 051

N° 8000126

1. Exportateur (non, adresse complète, pays)	<p align="center">C.O.N°</p> Consulter les notes verso avant de remplir le formulaire		
3. Destinataire (non, adresse complète, pays)	2. Certificat utilisé dans les échanges préférentiels entre LE ROYAUME DU MAROC et Le Burkina Faso		
4. Informations relatives au transport	5. Observations		
6. N° d'ordre ; marque ; numéro ; nombre ; désignation des marchandises et nature des colis (pour les marchandises non emballées indiquer le nombre d'objets ou mentionner "en vrac").	7. Poids brut (Kg) ou autre mesure (Kg m etc)	8. Factures (mention facultative)	
9. VISA DE LA DOUANE Déclaration certifiée conforme Document d'exportation Modèle n° Du Bureau de douane Pays de délivrance A....., le (Signature)	10. DECLARATION DE L'EXPORTATEUR Je soussigné déclare que les marchandises désignées ci-dessus remplissent les conditions requises pour l'obtention du présent certificat A..... le (Signature)		

UNION
AFRICAIN

11. DEMANDE DE CONTROLE, envoyer à :	12. RESULTAT DU CONTROLE
Le contrôle de l'authencité et de la régularité du présent certificat, est sollicité, A....., le (Signature)	Le contrôle effectué a permis de constater que le présent certificat (*) a bien été délivré par le bureau de douane indiqué et les mentions qu'il contient sont exactes ne répond pas aux conditions d'authencité et de régularité requises (voir les remarques ci-annexées) A....., le Cachet (Signature) (*) Marque d'un X la mention applicable.

Le certificat ne doit compter ni grattages ni surcharges, Les modifications éventuelles qui y sont apportés doivent être effectuées biffant les indications erronées, et en y ajoutant, le cas échéant, les indications voulues Toute modification ainsi opérée doit être visée par les autorités douanières du pays de delivrance du certificat d'origine.

Les articles indiqués sur le certificat d'origine doivent se suivre sans interligne et chaque article doit être précédé d'un numéro d'ordre. Immédiatement au-dessous du dernier article doit être tracée une ligne horizontale. Les espaces non utilisés doivent être bâtonnés de façon à rendre impossible toute adjonction ultérieure.

Les marchandises sont désignées selon les usages commerciaux avec les précisions suffisantes pour en permettre l'identification.

Pays bénéficiaires

Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap-vert, Comores, Djibouti, Erytrée, Ethiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Madagascar, Guinée Equatoriale, Liberia, Malawi, Mauritanie, Mozambique, République centrafricaine, Niger, Ouaganda, Rwanda, Sierra Leone, Tchad, République Unie de Tanzanie, Somalie, Soudan, Sao-Tomé et Principe, République démocratique du Congo, Zambie.